

Décision relative à une demande d'extension d'usage d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'extension d'usage majeur du produit phytopharmaceutique **DAUPHIN O 465 WDG***

de la société **SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER**
enregistrée sous le **n°2019-1169**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 31 janvier 2020,

Considérant que l'estimation de l'exposition, liée à l'utilisation du produit, pour les usages revendiqués, est supérieure au niveau acceptable d'exposition au mancozèbe pour les travailleurs,

Considérant que l'estimation de l'exposition, liée à l'utilisation du produit, pour les usages revendiqués, est supérieure au niveau acceptable d'exposition au cymoxanil pour les travailleurs, les opérateurs, les résidents et les personnes présentes,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

*L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas étendue** aux usages décrits dans la présente décision.*

Informations générales sur le produit

Noms du produit	DAUPHIN O 465 WDG PROFI CMZ WG SHOTGUN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER 11, boulevard de la grande Thumine Parc d'Ariane - Bât B F-13090 AIX-EN-PROVENCE France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	465 g/kg - mancozèbe 40 g/kg - cymoxanil
Numéro d'intrant	2040340
Numéro d'AMM	2040330
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

24 FEV. 2020

Caroline SEMAILLE

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de

l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12703203 Vigne* ^T † Part.Aer.*Midiou(s)	3 kg/ha	4/an	28
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour les opérateurs, les travailleurs, les résidents et les personnes présentes.			